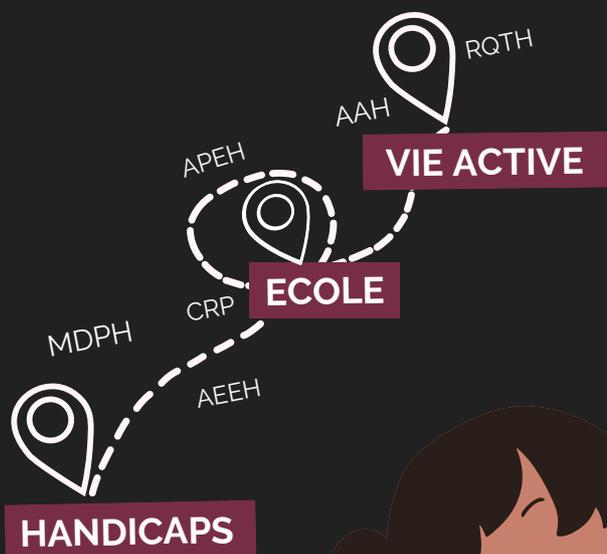


LES MÈRES VOUS DISSENT TOUT



COMMENT
ACCOMPAGNER
VOTRE ENFANT
EN SITUATION
DE HANDICAP ?



SOMMAIRE

p.2

NOTRE MANIFESTE

p.3

NOUS SOMMES A VOTRE ECOUTE

p.4

NOS GROUPES DE PAROLE

p.5-13

NOS CONSEILS POUR UN DOSSIER
MDPH SOLIDE

p.14-20

NOS RÉFÉRENCES

p. 21-23

GLOSSAIRE

1



NOTRE MANIFESTE

Le handicap est le 1er motif de discrimination.
La France est en retard.

Ce qui relève de l'accès aux droits les plus élémentaires : se déplacer, être scolarisé, faire des études est présenté comme un effort de la collectivité, une charge pour la société. La vulnérabilité, la privation des droits et la dépendance dans lesquelles sont placées les personnes en situation de handicap en France sont organisées par des choix de politiques publiques.

Nous refusons ce choix de société validiste. Pour nous, il ne s'agit pas de vouloir « guérir » ou de se conformer à un idéal normatif, mais de refuser l'assignation à une condition de dominée.

Notre lutte aussi en tant que mères est de sortir de la position de mineurs dans laquelle on veut nous enfermer pour participer activement au sort de nos enfants en situation de handicap.

L'éducation doit être à la portée de toutes ; la société doit faire place à la diversité. Nous nous mobilisons pour que nos enfants en situation de handicap aient accès aux mêmes droits que les autres enfants. À partir d'une indignation collective, nous nous sommes mobilisées pour produire collectivement un guide pratique élaboré à partir de nos propres expériences.

2

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE

Nous avons mis en place une cellule d'écoute pour **soutenir, informer et orienter** toute personne comme nous, confrontée aux besoins spécifiques de son enfant.

La cellule est constituée de numéros de téléphones de référentes ainsi que d'une boîte mail générique dédiée. Les réponses des référentes se basent essentiellement sur les expériences partagées lors des groupes de parole. Elles balisent et orientent selon le sujet et la provenance de l'appel.



LE RÔLE DE NOS RÉFÉRENTES :

- 1 Écouter et identifier le besoin de la personne.
- 2 Présenter la raison d'être du collectif «soutien entre mères d'enfants en situation de handicap» pour éviter tout malentendu. Nous ne nous substituons pas aux assistantes sociales, aux professionnels...Nous sommes dans le partage d'expériences et d'entraide entre personnes concernées.
- 3 Répondre directement lorsque l'information est à disposition, sinon différer la réponse pour se renseigner auprès de nos autres référents.
- 4 Renvoyer systématiquement vers nos groupes de parole car le soutien provient principalement de ces groupes de partages et d'écoute.

3

NOS GROUPES DE PAROLE



Le groupe de parole est à sanctuariser, aucun intervenant externe ne doit y participer.

- Il s'agit d'un lieu de **partage et d'écoute** où l'on se sent en confiance entre personnes concernées. Le soutien vient principalement de ces groupes où l'on ne se sent pas jugé et où l'on se comprend. Il fait office de "thérapie par les pairs".
- Comme tout groupe de parole, le cadre doit être **accueillant, les échanges bienveillants** et la confidentialité respectée.
- En plus du groupe en présentiel, mettre en place un groupe de parole en virtuel pour celles d'entre nous qui ne peuvent pas se déplacer (temps, soucis de garde...) mais ces deux formats ne doivent pas être proposés le même jour.
- À chaque séance désigner une des participantes pour animer ce temps de parole. Elle est en charge de **distribuer la parole** afin qu'elle circule entre tous les membres.
- L'animatrice fait également le lien entre le groupe de parole et le groupe de travail. Elle remonte les éventuels sujets de réflexion ou de besoins exprimés lors de la session (formations, ateliers...) à notre groupe de travail qui prend le relai pour leur mise en place hors du groupe de parole. Elle remonte également d'éventuelles expériences qui pourraient être utiles de diffuser à tous les groupes de parole.

Il est important de diffuser régulièrement l'information du groupe de parole auprès de nos contacts, leur faire savoir, les relancer, les motiver à venir. C'est là que que l'on se transmet les astuces. **C'est là que réside le soutien qui nous donne la force d'avancer.**



4

NOS CONSEILS POUR UN DOSSIER MDPH SOLIDE.

D'APRÈS NOS VÉCUS

Pour une première demande, ne pas hésiter à vous faire accompagner par une assistante sociale, un médecin, ou l'entourage. C'est un dossier complet qui vous donnera un maximum de chances de faire aboutir la démarche.

5 POINTS CLÉS :

1 Fournir beaucoup de justificatifs : illustrer vos démarches/examens avec le maximum de bilans médicaux, de courriers, de certificats. Avant l'envoi, faire la photocopie de l'intégralité du dossier au cas où **la MDPH** le perd.

2 Détailler et quantifier de façon concrète le quotidien et les besoins de votre enfant. Selon la MDPH, l'enfant doit cumuler des troubles qui le fragilisent et l'empêchent d'accéder à une vie classique.

Exposer une journée type sur 24h (sommeil, réveil, école et/ou maison...) : ce que l'enfant ne peut pas faire dans sa vie quotidienne et sociale (difficultés d'accès aux transports, aux loisirs...)

”

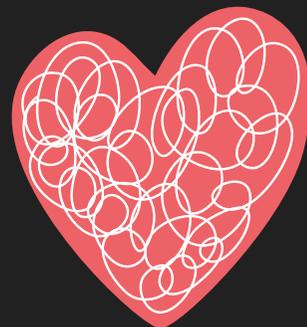
Maeylis, j'ai basculé dans le handicap :

Je m'appelle Maeylis, j'ai 6 ans, je suis atteinte d'un cancer des os que mes parents viennent d'apprendre.

Papa est agent de sécurité et maman est éducatrice spécialisée. Ma maladie me fait basculer dans le handicap et j'ai besoin de beaucoup d'amour mais aussi de la présence d'un de mes parents à l'hôpital 4 jours/semaine.

Le dossier MDPH pour faire valoir mes droits prend beaucoup de temps et le délai de traitement tout autant !

Heureusement que ma mère bénéficie de l'AJPP (allocation journalière de présence parentale), versée par la CAF tous les mois qui permet de palier à la perte du salaire de ma mère.



7



Pour les enfants scolarisés, fournir un GEVASCO (Guide d'évaluation des besoins de compensation des élèves en situation de handicap) **détaillé** qui étaye les besoins mentionnés dans le certificat et le projet de vie.

3

Prouver l'impact du handicap sur votre vie de parent pour obtenir une compensation financière :

mettre en évidence la place que le handicap prend dans votre vie de parent et l'investissement que celui-ci vous demande au quotidien en temps et en argent. Plus ce sera précis et « prouvé », plus ce sera en votre faveur.



Joindre toutes les factures relatives aux différentes prises en charge, (investissement matériel par exemple). Bien mettre en évidence l'impact des dépenses sur le budget de manière mensuelle.

8



Yanis, enfant atteint d'autisme :

Salut, moi c'est Yanis, j'ai 10 ans et je suis en CM2. Depuis longtemps, je réfléchis et je ne pense pas être comme tout le monde. Ma mère, Radia dit que c'est parce que je suis très malin.

Mais en classe, j'ai quand même besoin de l'aide d'Evelyne, une AESH pour m'aider à me concentrer et puis la semaine j'ai beaucoup de rendez-vous, je vais chez le psychomotricien, l'orthophoniste, le kiné etc. Heureusement que ma maman a rédigé un projet de vie solide en remplissant la partie B de la page 8 du dossier MDPH. Cela permet de prendre en charge une partie de mes activités pour faire comme tout le monde mais à ma manière car je suis malin, un enfant autiste et très malin !



Pour obtenir les indemnités financières **AEEH** (Allocation d'éducation pour enfant handicapé), **AJPP** (Allocation journalière de présence parentale) et la demande de **complément**, expliquer en quoi le handicap de l'enfant a un impact considérable sur votre vie professionnelle et sociale au quotidien.

4

Pour les jeunes en âge d'entrer dans la vie professionnelle, **faire une demande de RQTH** (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Sans la notification de la MDPH, l'accès à l'emploi de la personne ne sera pas possible ; cette notification sera demandée par l'employeur.



Cette reconnaissance permet une orientation vers un service d'aide par le travail, vers le marché du travail ou vers un **CRP** (Centre de rééducation professionnelle). Elle permet également d'obtenir un minimum de ressources grâce à l'AAH (allocation aux adultes handicapés). Cette aide est attribuée sous réserve de critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. **Faire cette demande avant 20 ans** de manière à ce qu'elle vienne prendre le relais de **l'AEEH** accordée aux parents (allocation d'éducation de l'enfant handicapé).

5

Pour **la commission CDAPH** (commission qui se charge de valider le dossier **MDPH**):

- **Demander à l'ERSEH** (enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap qui accueille, informe et accompagne les familles), s'il y en a un, qu'il participe à la commission.

- **Demander à y assister** pour défendre votre dossier si vous êtes à l'aise dans ce type d'exercice (délai plus long mais c'est plus efficace que le simple envoi).

9



Même face à un refus de votre dossier, voire plusieurs, ne surtout pas renoncer. **Faites des recours !**



Les délais de traitement sont très variables. Ils dépendent du lieu d'habitation, de la situation de l'enfant/jeune adulte, de l'organisation de l'administration qui gère le dossier (temps estimé entre 8 mois et 1 an en général)



Tom, à la maternelle
(On ne sait pas encore à quoi sont dûes mes difficultés) :



Coucou ! Moi c'est Tom, j'ai trois ans et demi et je termine ma petite section qui fut assez compliquée. Je suis un petit garçon tellement plein de vie que j'ai décidé de rencontrer mes parents 2 mois avant. Je suis né très rapidement et en étant assez malade, j'étais en septicémie. J'ai également fait une hémorragie cérébrale.

Très vite les médecins se sont rendu compte que j'avais un retard de développement, j'ai commencé la kiné à 3 mois. Le retard étant toujours là on demande à ma maman d'aller au **CAMSP** (Un Centre d'action médico-sociale précoce), la pédiatre veut augmenter les séances de kinésithérapie à deux par semaine mais ma maman travaille et c'est difficile de s'absenter donc on fait une demande **d'AJPP**.

On a également rempli un dossier **MDPH** qui a permis à mes parents d'obtenir **l'AEEH** avec le complément 2. A mon entrée à l'école maternelle, les rééducateurs on fait une demande **d'AESH** pour me donner toutes mes chances à l'école. **La MDPH** me l'a accordé pour 3 ans.

A 3 ans et demi, je ne parle pas encore, j'ai des difficultés à m'alimenter, j'ai un trouble du neuro développement mais je passe mes journées à rire. Aujourd'hui on ne sait toujours pas à quoi sont dû mes différentes difficultés, à ma naissance compliquée ou à une maladie génétique, on attend des réponses.

10



Ekwé d'enfant à jeune adulte :

Je m'appelle Ekwé, j'ai 24 ans. Je suis sourd et muet.

Mon parcours scolaire a commencé très tard, à 12 ans, car je suis arrivé en France à cet âge-là. Pour que je puisse aller dans une école, mes parents m'ont amené voir un médecin qui a évalué mon handicap. Après ça, ma mère a pu constituer **un dossier MDPH**.

Le traitement est très long donc en attendant, le temps d'avoir la notification MDPH, ma mère a fait des recherches de centres. Elle a essayé beaucoup de refus mais elle a persévéré et a trouvé une école qui était d'accord pour me prendre à condition que je vienne la tester pendant une semaine. Grâce à cet accord, elle a pu appuyer la demande pour le dossier MDPH pour faire accélérer l'arrivée de la notification. Mes parents ont pu avoir une aide pour les dépenses liées à ma situation de handicap, c'est L'allocation d'éducation d'enfant handicapé (**AEEH**).

Sans la notification, je n'aurai jamais pu intégrer cette école. J'y suis restée de 2011 jusqu'à 2017, j'ai appris beaucoup de choses : lire, écrire compter, la langue des signes. J'ai aussi fait des ateliers de théâtre et de couture.

A 20 ans, les droits changent, alors il a fallu refaire **un dossier MDPH** pour :

- Bénéficiaire de **l'AAH** au lieu de **l'AEEH**
- Obtenir **la RQTH**
- Faire un dossier pour entrer en **CRP** afin de continuer à apprendre et préparer mon projet professionnel

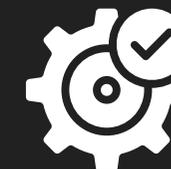
J'ai passé 3 ans en **CRP** dont 2 dans le même centre. J'y ai fait des stages différents, et j'ai continué à suivre des cours de mathématiques, de français, de théâtre. J'avais le projet de travailler dans la restauration.

Avec **la RQTH**, je continue à chercher du travail. Le formateur avec lequel j'ai été formé en CRP continue de m'accompagner en cas de besoin. Il y a aussi le cap emploi qui peut m'aider, j'ai pris rdv avec un conseiller. Je tente aussi via des relations de ma mère mais cela reste très compliqué, encore plus que pour un chômeur « lambda ».

11



COMPLÉMENTS D'INFORMATION :



Une info utile pour le dossier MDPH : à partir de janvier 2023 **la PCH** (Prestation de compensation du handicap) est enfin accessible pour les enfants porteurs de troubles neurologiques.



Pour les parents qui travaillent dans la fonction publique et qui ont des enfants bénéficiaires de l'AEEH avec ou sans compléments mais sans la PCH, ils peuvent bénéficier de :



L'APEH (aide aux parents d'enfants handicapés) mensuelle et une possible rétroactivité sur 4 ans. Il existe également d'autres compensations en fonction des municipalités ou ministères (voir avec votre RH ou l'assistante sociale des fonctionnaires). Il se peut qu'il existe un équivalent dans le privé, à vérifier au cas par cas.



L'institution PAT (Pôle autonomie Territoriale) a pour vocation d'accompagner, conseiller et orienter dans la constitution du dossier.



Selon les départements, il existe un pôle handicap présent dans **les PMI**.



La ville de Paris présente ses propres services d'accompagnements et allocations financières.



L'AGEFIPH est une association spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap pour l'emploi.

12

AEEH (Allocation d'éducation pour enfant handicapé) :

Elle est accordée par **la MDPH** mais versée par **la CAF**.

L'AEEH est réservée aux parents d'un enfant dont le taux d'incapacité est d'au moins 80 %. S'il est compris entre 50 % et 79 %, elle peut être versée si l'enfant bénéficie de soins à domicile ou d'un service d'éducation spéciale, ou encore s'il fréquente un établissement d'éducation spécialisée.

Ce montant peut être augmenté d'un complément, selon :

- la réduction ou la cessation d'activité professionnelle des parents
- l'embauche d'une tierce personne rémunérée et le montant des dépenses liées au handicap de l'enfant.

Le parent qui assume seul(e) la charge de son enfant porteur de handicap et qui bénéficie d'un complément **d'AEEH** au titre du recours à une tierce personne, peut également bénéficier d'une majoration spécifique pour parent isolé.

Complément de l'AEEH :

Le complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (complément de l'AEEH) est un complément qui s'ajoute à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Ce dernier vise à compenser des surcoûts (frais exposés) et des pertes financières (réduction d'activité...).

AJPP (Allocation journalière de présence parentale) :

Elle est accordée et versée par la CAF.

Il est conseillé de faire la demande dans l'attente de la réponse de la MDPH.

L'Allocation journalière de présence parentale est conçue pour le parent qui cesse de travailler afin de s'occuper d'un enfant de moins de 20 ans atteint d'une maladie ou porteur d'un handicap grave. Elle peut également être accordée si l'enfant a été victime d'un accident grave nécessitant la présence d'une personne à ses côtés. Elle est accordée sur certificat médical. Si, en plus, la famille supporte des dépenses liées à l'état de santé de son enfant, un complément par mois peut être versé, sous certaines conditions.

Le nombre de jours indemnisés est limité à 22 jours par mois et à 310 jours pour une période maximum de trois ans.

13

14

NOS RÉFÉRENCES



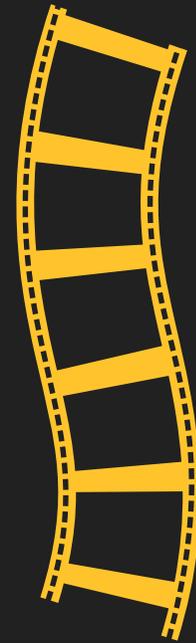
À travers ces références, nous démarrons collectivement un travail de collecte au long cours, **avec pour seule appréciation, notre expérience de mères d'enfant aux besoins spécifiques.**

Nous y convoquons tout type de support : films, séries, livres, podcasts, comptes Instagram, Youtube, sites internet d'associations...



FILMS :

- *Forest Gump* de Robert Zemeckis
- *Hors Normes* de Eric Toledano et Olivier Nakache
- *Gilbert Grape* de Lasse Hallström
- *La guerre est déclarée* de Valérie Donzelli
- *Koğuştaki Mucize* de Mehmet Ada Öztekin
- *Le Huitième Jour* de Jaco Van Dormael
- *Rain Man*, film de Barry Levinson
- *L'Envol*, film d'animation de Pixar sur Disney+
- *Renée*, film d'animation de Pixar sur Disney+
- *Mimi et Lisa*, film d'animation de Katarina Kerekesova



15



SÉRIES :

- *Atypical*, Netflix
- *Handigang*, TF1
- *Histoires d'amour et d'autisme*, Netflix



VIDÉOS :

- Youtube : [« Voici le cauchemar que peuvent vivre les autistes dans la vie quotidienne »](#)
- Facebook : [expression des mères face au regard des autres](#)
- Youtube : [« Monde des sourds », émission C'est pas sorcier](#)
- France TV : L'œil et la main Qamar, un récit de vie, documentaire de Véronique Berthonneau
- Youtube, #50 : [« La méthode révolutionnaire pour les DYS »](#) Métamorphoses, Béatrice Sauvageot

16



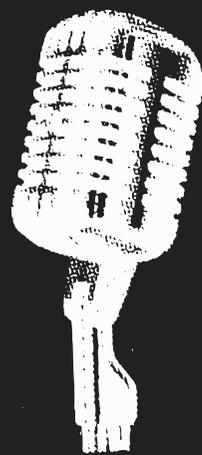
COMPTES INSTAGRAM :

- Raplapla et portevoix
- Objectif autonomie
- Corps dissidents
- Autistic_dramaqueer



PODCASTS :

- Emotions* (enfants TDH), 3 épisodes
- Métamorphose, éveille ta conscience !* avec Béatrice Sauvageot
- Handicap : la hiérarchie des vies*, 4 épisodes, France Culture, LSD, La série documentaire
- #33. *Lutter contre le validisme : la voix de Maria Carlos*, EVE & Octave Podcast
- À la recherche de l'attention (1/3)* : La découverte du trouble TDA, Émotions
- À la recherche de l'attention (2/3)* : Un diagnostic en suspens, Émotions



17

18

- À la recherche de l'attention (3/3)* : Une identité à construire, Émotions
- Handicap, le droit à être autonome*, dans Programme B, sur binge.audio.
- Féminismes et handicaps : les corps indociles*, dans Un podcast à soi, sur arteradio.com
- Trouver sa voix*, dans Passages, Louiemedia.com ou soundcloud.com.
- (Re)Naissance*, dans Cours Redwane, cours !
- Lutter ensemble contre le validisme*, France culture
- Des institutions enfermantes*, France culture
- Quand la politique empêche*, France culture
- Handicap, la bataille de l'inclusion*, France culture
- Famille et handicap, le vibrant plaidoyer de Clara Dupont-Monod contre la bureaucratie*, France Inter
- Montasser Jabrane : "*Je suis là pour faire partie de la solution*", France Inter
- Manque de structures d'accueil pour autistes adultes : la détresse des familles*, France inter





LIVRES :

- *S'adapter*, roman de Clara Dupont-Monod, ed Stock
- *Un bonheur que je ne souhaite à personne*, roman de Samuel le Bihan, ed Flammarion.
- *La Différence invisible*, BD de Julie Dachez, ed Delcourt
- *Jun* de Keum Suk Gendry-Kim, BD, ed Delcourt
- *Adieu-la-dyslexie*, de Beatrice-Sauvageot, ed Robert Laffont
- *Dys sur 10*, de Delphine Pessin, ed Pocket Jeunesse
- *Le parcours d'un combattant dyslexique* de Lucie Passelaigue, ed Tom Pousse
- *Vivre avec un frère ou une soeur porteur d'un trouble du spectre autistique (TSA)* de Cécile Rattaz & Céline Alcaraz, ed Tom Pousse



ASSOCIATIONS, STRUCTURES :

Autisme :

- [Association All inclusive](https://www.craif.org/)
- <https://www.craif.org/>
- <https://www.tamis-autisme.org/>
- <http://aideraessonne.free.fr>
- <https://cle-autistes.fr/>

Trouble Dys :

- [Association Entre'ed](http://apedys91.asso.free.fr)
- apedys91.asso.free.fr
- <https://www.ffdys.com/carte-de-france/dept91>
- aad-france@dysphasie.org



19

20

GLOSSAIRE :

HANDICAP ET SCOLARITÉ :

- [AESH : Accompagnants d'élèves en situation de handicap](#)
- [AESH-co : Accompagnant des élèves en situation de handicap ayant une fonction collective](#)
- [AESH-i : Accompagnant des élèves en situation de handicap pour l'aide individuelle](#)
- [AESH-m : Accompagnant des élèves en situation de handicap pour l'aide mutualisée](#)
- [AEMO : Action Éducative en Milieu Ouvert](#)
- [AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire](#)
- [BEP : Besoins Éducatifs Particuliers](#)
- [CASEH : Conseiller d'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap](#)
- [CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées](#)
- [CDOEASD : Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré](#)
- [CFTMEA : Classification Française des Troubles Mentaux de l'Enfant et de l'Adolescent](#)
- [CLIS : Classes d'Insertion Scolaire](#)
- [CME : Centre Médico-Éducatif](#)
- [ERSEH : Enseignant Référent pour la Scolarisation des Elèves Handicapés](#)
- [ESS : Équipe de Suivi de la Scolarisation](#)
- [GEVA-SCO : Guide d'Évaluation des besoins de compensation des élèves en situation de handicap -Scolarisation](#)
- [ITEP : Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique](#)
- [PAI : Projet d'Accueil Individualisé](#)
- [PAP : Plan d'accompagnement personnalisé](#)
- [PIA : Projet Individualisé d'Accompagnement, concerne les élèves handicapés ayant un PPS et accueillis dans un ESMS](#)
- [PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé](#)
- [PIF : Projet Individuel de Formation, concerne les élèves de SEGPA](#)
- [PPI : Projet Pédagogique Individualisé, concerne les élèves d'ULIS](#)

- [PPC : Plan Personnalisé de Compensation](#)
- [PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative](#)
- [PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation](#)
- [RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous](#)
- [RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés](#)
- [REP \(+\) : Réseau d'Éducation Prioritaire \(renforcé\)](#)
- [SAAAS : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire](#)
- [SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté](#)
- [SSEFIS : Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire](#)
- [SSIAD : Service de Soins Infirmier A Domicile](#)
- [UEEA : Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme,](#)
- [UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme](#)
- [UEROS : Unité Expérimentale d'Évaluation de Réentraînement et d'Orientation Sociale et Professionnelle](#)
- [ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire. Il existe des Ulis école, des Ulis collège et des Ulis lycée d'enseignement général et technologique.](#)

PRESTATIONS ET ALLOCATIONS :

- [AAH : Allocation aux Adultes Handicapés](#)
- [ACFP : Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels](#)
- [ACTP : Allocation Compensatrice « Tierce personne »](#)
- [AEEH : Allocation d'Éducation pour l'Enfant Handicapé](#)
- [AJPP : Allocation Journalière de Présence Parentale](#)
- [ALD : Affection longue durée](#)
- [APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie](#)
- [ASS : Allocation de Solidarité Spécifique](#)
- [FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique](#)
- [PCH : Prestation de Compensation du Handicap](#)

21

22

ASSOCIATIONS ET CENTRES DE RESSOURCES :

- [AGEFIPH : Association de Gestion Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés](#)
- [APAJH : Association pour Adultes et Jeunes Handicapés](#)
- [CRAIF : Centre de Ressources Autisme Île-de-France](#)
- [GEM : Groupe d'entraide mutuelle](#)

INSTITUTIONS :

- [CAF : Caisse d'Allocations Familiales](#)
- [CCAS : Centre Communal d'Action Sociale](#)
- [CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie](#)

LIEUX/UNITES ET COORDINATION DES SOINS :

- [CATTP : Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel](#)
- [CMP : Centre médico-psychologique](#)
- [CMPP : Centres médico-psycho-pédagogiques](#)
- [FAM Foyer d'Accueil Médicalisé](#)
- [IME : Institut Médico-Educatif](#)
- [IMP : Institut Médico-Pédagogique](#)
- [MAS : Maison d'Accueil Spécialisée](#)
- [MECS : Maison d'Enfant à Caractère Social](#)
- [SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés](#)
- [SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile](#)
- [SSAID : Service de Soins et d'Aide Infirmiers à Domicile](#)

23

24



<https://www.front2meres.org/>

